

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Organisation d'événements privés

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre :

Made Events, dont le siège social se situe au 110 rue de l'Hérault 94220 Charenton-le-Pont, dont le numéro d'identification est 100 826 478, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil au numéro Immeuble le Pascal, Bâtiment A Centre commercial Créteil soleil 94000 Créteil FR, 94000 Créteil, représentée par Malaury DESJOURS, en qualité de fondatrice,

Ci-après dénommée « Le Prestataire »

et toute personne physique agissant en qualité de **consommateur**, dans le cadre de prestations d'organisation, de conception et/ou de coordination d'événements privés (mariage, anniversaire, réception, etc.).

Ci-après dénommé « Le Client »

Article 2 – Formation du contrat

Les présentes CGV constituent le cadre des engagements contractuels et financiers proposés par Made Events à ses Clients. Elles sont soumises à la réglementation française, plus précisément au Code de la Consommation français.

Toute signature de devis détaillé et personnalisé par le Client implique l'acceptation de ce dernier sans réserve des présentes CGV, conformément au Code de la consommation précité ci-dessus.

Le contrat est formé à la date de signature du devis et au paiement de l'acompte prévu par l'article 5.2 des CGV, la signature du devis valant acceptation par le Client des CGV.

Le devis et les CGV forment un **ensemble contractuel indivisible**.

Article 3 – Nature des prestations

Le Prestataire propose notamment :

- L'organisation complète d'événements
- La coordination lors du jour J de l'évènement,

- La recherche et mise en relation avec des prestataires,
- La coordination partielle d'évènements,
- La gestion logistique,

Article 4 – Rôle du wedding / event planner et recours aux prestataires

Le Prestataire intervient en qualité de : concepteur, organisateur, coordinateur, et, le cas échéant, intermédiaire dans la réalisation de l'évènement.

4.1 – Contrats conclus avec les prestataires

Les prestations nécessaires à l'évènement (traiteur, photographe, lieu, DJ, décorateur, etc.) peuvent être réalisées par des prestataires tiers.

Ces prestataires peuvent être engagés selon deux modalités :

1. Contrats conclus directement par le Client

Dans ce cas :

- le Client contracte directement avec chaque prestataire,
- chaque prestataire est seul responsable de l'exécution de sa prestation,
- le Prestataire n'est pas partie au contrat.

2. Contrats conclus par le Prestataire pour le compte du Client

Sous réserve d'un **accord écrit préalable entre les parties**, le Prestataire peut :

- sélectionner et réserver des prestataires avec accord préalable du Client,
- signer des contrats en son nom ou au nom du Client,
- avancer certains frais si cela est prévu contractuellement,

Dans ce cas :

- les conditions financières et modalités de remboursement sont définies dans le devis ou un avenant,
- le Client s'engage à rembourser intégralement les sommes engagées,
- le Prestataire agit en qualité de **mandataire du Client**.

4.2 – Responsabilité liée aux prestataires tiers

Quel que soit le mode de contractualisation, chaque prestataire tiers engagé par le Client demeure **responsable de ses propres obligations** et le Prestataire ne pourra être tenu responsable des défaillances, retards ou inexécutions imputables aux prestataires tiers.

Sauf faute prouvée dans le choix ou la coordination, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée.

4.3 – Limites de responsabilité du Prestataire

Le Prestataire est tenu à une **obligation de moyens**.

Il ne garantit pas la parfaite exécution des prestations par les tiers et l'absence d'aléas (techniques, humains, météorologiques).

Article 5 – Conditions financières

5.1 Prix

Les prix sont indiqués en euros (€) :

- TTC (TVA non applicable (article 293B du CGI))

5.2 Modalités de paiement

Sauf stipulation contraire :

- **Acompte : 40 % à la signature**
- **Deuxième versement : 30 % 5 mois avant la date de l'évènement**
- **Troisième versement : 20 % au plus tard 3 semaines avant l'évènement**
- **Solde : au plus tard 15 jours après l'évènement**

L'échéancier devra être mentionné sur le devis, et toute modification devra être approuvée à l'écrit par les deux parties.

5.3 Défaut de paiement

En cas de non-paiement, cela entrainera une **suspension immédiate des prestations** avec une possibilité de **résiliation aux torts du Client**. Les sommes déjà versées seront alors conservées par le Prestataire.

Article 6 – Obligations du Client

Le Client s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes,
- respecter les délais de validation,
- être joignable dans le respect des horaires d'une journée de travail classique de 8h journalier, du lundi au vendredi,
- Ne pas intervenir directement pendant ou après l'évènement, auprès des prestataires tiers, sauf si ces derniers ont signé leurs contrats de prestations directement avec le Client,
- régler les prestataires dans les délais.

Tout retard ou absence de réponse pourra entraîner :

- La désorganisation de l'événement,
- L'impossibilité de garantir certaines prestations.

La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée.

Article 7 – Modification de la prestation

Toute modification des prestations par le Client doit être faite par écrit et doit être soumise à acceptation du Prestataire. Elle peut entraîner un ajustement tarifaire et une modification du planning déjà établi.

Si le Client exécute lui-même ou renonce à une prestation confiée à Made Événements, cette dernière ne pourra être déduite de la facture que dans les conditions de l'article 8.1 des présentes.

Article 8 – Annulation

8.1 Annulation par le Client

Toute annulation du fait du Client (désistement, refus ou annulation) entraîne les conséquences suivantes :

- Made Events est libérée de toute obligation à l'égard du Client,
- Acompte **définitivement acquis au bénéfice de Made Events**,
- Facturation selon l'état d'avancement :

Moment de l'annulation	Montant dû
+ de 90 jours avant	40 % du montant total
30 à 90 jours	75 %
- de 30 jours	100 %

Toute prestation engagée (réservations, frais, achats) est due intégralement.

8.2 Cas particulier : mariage

Compte tenu de la nécessaire programmation d'une date de mariage, la date réservée bloque le calendrier du Prestataire. Par conséquent, le préjudice est élevé et **toute annulation d'un mariage à moins de 6 mois de l'évènement pourra entraîner la facturation de 100 %** de la prestation.

8.3 Annulation du fait de Made Events

Si Made Events se trouve dans l'incapacité de réaliser une tâche spécifique, pour une raison indépendante de sa volonté, le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour trouver un autre prestataire.

Article 9 – Report / changement de date

Toute demande de report par le Client est soumise aux conditions suivantes :

9.1 Principe

Le report est considéré comme une **modification contractuelle majeure**, non garanti.

9.2 Acceptation

Le report est possible uniquement si :

- le Prestataire est disponible à la nouvelle date,
- un avenant est signé entre les Parties.

9.3 Conséquences financières

En cas de report par le Client :

- les sommes déjà versées sont conservées,
- des frais de report peuvent être appliqués (10 à 30 %),
- un ajustement tarifaire peut être effectué.

9.4 Indisponibilité du Prestataire

Si le Prestataire n'est pas disponible, le report est assimilé à une **annulation**. Dans ce cas, cela entraînera l'application des conditions d'annulation.

Article 10 – Force majeure

Conformément au droit français, la force majeure inclut :

- Les catastrophes naturelles,
- Les pandémies,
- Les décisions administratives,
- Les manifestations, grèves.

Dans ce cas :

- les obligations seront suspendues,
 - un report sera privilégié,
 - aucun remboursement automatique ne sera dû au Client.
-

Article 11 – Responsabilité

Le Client reste responsable, sans pouvoir rechercher la responsabilité du Prestataire :

- des dommages directs ou indirects, des dégâts des eaux, et/ou vols, et/ou accidents notamment de circulation, et/ou dégradations causés dans les lieux de réception de l'évènement par tout invité et/ou prestataire tiers,
- des retards imputables à des prestataires tiers engagés par le Client,
- des conditions météorologiques,
- des incidents sur le lieu de réception, causés par tout invité du Client, ou tout prestataire tiers engagé par le Client.

Article 12 – Assurance

Le Prestataire déclare être couvert par une **assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Hiscox Assurance** CONTRAT N° HRCP300793.

Il est fortement recommandé au Client de souscrire à une **assurance annulation événement. A cet effet, le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs, à tout recours à l'encontre de Made Events.**

Article 13 – Droit à l'image

Made Events s'engage à ne pas vendre, partager, ni divulguer les données personnelles nominatives du Client en dehors de son propre usage. Cependant, ces données peuvent être occasionnellement transmises à des tiers, agissant pour le compte du Prestataire, avec l'accord du Client, pour les besoins de l'exécution de la prestation.

Les Clients autorisent expressément MADE EVENTS à demander au photographe de l'évènement de lui adresser les photos du mariage sur lequel la société est intervenue.

MADE EVENTS pourra, sans limite de temps et pour les stricts besoins de sa publicité commerciale, diffuser sur son site internet et ses réseaux sociaux les photos du mariage représentant son travail, étant entendu qu'elle demandera le consentement des Clients avant publication pour les photos sur lesquelles ces derniers sont identifiables.

L'utilisation des photos par MADE EVENTS se fera, en tout état de cause, dans le respect du règlement général sur la protection des données (dit RGPD) et de la loi dite Informatique et Libertés et pour les stricts besoins de sa communication professionnelle.

Article 14 – Données personnelles

Le Client dispose du droit d'accès et de mise à jour de ses données personnelles nominatives ainsi que du droit de demander leur suppression conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Le Client peut exercer son droit d'accès ou de correction en contactant Made Events par tout moyen écrit.

Les données sont traitées conformément au **Règlement général sur la protection des données**. (RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016).

Article 15 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L 221-5 du **Code de la consommation**, le Client a un droit de rétractation dans un délai de 14 jours après acceptation du devis et des CGV.

Le droit de rétractation peut être exercé par courrier recommandé avec avis de réception adressé au Prestataire. En cas d'exercice de ce droit, tout acompte versé sera remboursé dans un délai de trente jours. Le formulaire de rétractation est accessible sur le site internet de Made Events.

Le droit de rétractation ne pourra pas être exercé si le Client a demandé expressément au Prestataire une exécution anticipée de la prestation.

Article 16 – Réclamations - Litiges

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle formulée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au Prestataire dans un délai de 8 jours ouvrables maximum après l'événement.

En cas de litige, une tentative de résolution amiable est obligatoire avec une possibilité de médiation auprès d'un médiateur de la consommation

Le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice.
49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris
01 89 47 00 14

avant tout recours relevant de la compétence des tribunaux du siège du Prestataire.

Date :

Bon pour accord
+ signature du Client
précédée de la mention « lu et approuvé »

FORMULAIRE DE RETRACTATION

À l'attention de Made Events

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du service ci-dessous :

- Nom du CLIENT et le cas échéant du bénéficiaire de la commande :
- Adresse du CLIENT :
- Prestation réservée :
- Date de l'évènement :
- N° du devis :
- Signé le :
- Transmis à MADE EVENTS le :
- Moyen de paiement utilisé :

Date :

Signature du CLIENT :